

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEL- CENSOIR

DU 28 MARS 2013

Etaient présents : M. BOHAIN , Maire

M. CHARRAULT, M. GUILBERT, M. REVIRON, Adjoints

Mme BERNARD, M. DROUARD, M DEMANCHE, Mme BOSTYN, M. AUCAMUS,

Mme IENZER, M. POLY, M. JOVET, Mme DEBRAND, M. DE LA GRAVIERE

M. POLY précise les propos de M. REVIRON qui dit que le Maire est le patron ;

M. POLY indique qu'ils sont tous des élus et que le Maire n'est pas le patron.

1. CAMPING

Les élus reçoivent deux candidats pour le poste de gérance libre qui est à repourvoir au camping municipal. Il s'agit de Mme Anita JUMEAU et de M. Yannick BERTHOU. Après avoir entendu les deux postulants, le Conseil Municipal décide à 11 voix pour (ou à la majorité) de confier la gérance libre du camping pour la saison 2013 à Mme JUMEAU. Ils décident de facturer à la gérante un loyer de 300,00 € par mois durant la période de mai 2013 à octobre 2013.

2. NOUVEAU DELEGUE ET SUPPLEANT A LA CCV

M. DEMANCHE, délégué à la Communauté de Communes du Vézélien a donné sa démission. A 9 voix pour et 5 voix contre, M. REVIRON est élu nouveau délégué à la CCV pour représenter la commune de Châtel-Censoir. M. DE LA GRAVIERE est nommé suppléant.

3. VENTE DU BATIMENT COMMUNAL CADASTRE SECTION B NO 286

M. et Mme BERTHOU n'étant plus acquéreurs du bien cadastré section B No 286, le Conseil Municipal accepte de vendre ce bâtiment situé au lieu-dit le Garet pour le prix de 7200,00 € à M. et Mme OBER.

4. FIN DE CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

Le contrat unique d'insertion de M. SEER est arrivé à son terme. Le Conseil Municipal confirme la décision de la commission du personnel qui ne souhaite pas créer un nouveau poste d'agent technique. Le « contrat d'avenir » ne sera donc pas signé avec la Mission Locale.

5. POINT INFORMATION TOURISME

Les élus décident de recruter une salariée pour le point Informations Tourisme ; ce poste sera créé pour 17h30 par semaine du 15 juin 2013 au 15 septembre 2013.

6. REMBOURSEMENT ASSURANCE QUATREM

L'assemblée délibérante autorise le Maire à encaisser un chèque de l'assurance Quatrem Assurances Collectivités pour un montant de 83.66 €. Ce dernier correspondant à la prise en charge d'une partie du salaire et des charges sociales de M. BRESSON suit à son arrêt pour raison de maladie.

7. RESERVATIONS AU CAMPING

La commune transmettra les demandes de réservation au camping municipal à la nouvelle gérante Mme JUMEAU.

8. BIBLIOTHEQUE

Le Maire fait part de la démission de Mme DEBRAND au poste de bénévole à la bibliothèque. Il invite toute personne intéressée par cette activité bénévole à se présenter au secrétariat de la Mairie.

9. VEZELAY S'ENFLAMME

Le Maire fait part d'une demande de subvention pour l'organisation du spectacle de « Vézelay s'enflamme ». Le Conseil décide de ne pas donner suite à cette requête.

10. FOIRE CANTONALE DU VEZELIEN

L'assemblée délibérante décide de ne pas participer à la Foire du Vézélien qui se tiendra le 30 juin 2013 sur la terrasse de la Basilique de Vézelay.

11. PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES COLLEGE ET LYCEE DE TOUCY POUR L'ANNEE 2012/2013

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la participation aux frais de gestion du Syndicat pour l'année 2012/2013. Compte tenu des élèves inscrits qui sont domiciliés dans notre commune, la participation s'élève à 264,62 €.

12. PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS SCOLAIRES POUR 2013

Le Conseil Municipal fixe le tarif de participation des communes dont les enfants de section maternelle et primaire sont scolarisés à Châtel-Censoir. La somme de 400,00 € sera réclamée aux communes et syndicat intercommunal d'Asnières sous Bois, Brosses, Bois d'Arcy, Chamoux, Crain, Lichères sur Yonne, Lucy sur Yonne, Merry sur Yonne, Syvosc de Mailly la Ville.

13. VOTE DES 4 TAXES

L'assemblée délibérante décide des nouveaux taux des 4 taxes pour 2013.

	CHATEL	NATIONAL	DEPARTEMENTAL
Taxe d'habitation	18,42%	23,83%	22,85%
Taxe foncière sur bâti	15,10%	20,04%	19,99%
Taxe foncière sur non bâti	36,24%	48,79%	44,52%
CFE	18,24%	25,59%	

14. COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS POUR 2012

Les comptes de gestion du Percepteur sont présentés au Conseil Municipal et ceux-ci sont conformes aux comptes administratifs de la commune. Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. CHARRAULT, premier adjoint, approuve les comptes administratifs de 2012 et donne quitus au Maire pour sa gestion.

15. COMPTES ADMINISTRATIFS RESULTATS DE L'EXERCICE 2012

- POUR LE SERVICE DE L'EAU

Dépenses de Fonctionnement	23455,81 €
Recettes de Fonctionnement	26 669,52 €
Dépenses d'Investissement	15 222,18 €
Recettes d'Investissement	57 460,07 €

-POUR LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Dépenses de Fonctionnement	12 167,31 €
Recettes de Fonctionnement	14 600,58 €
Dépenses d'Investissement	1 435,23 €
Recettes d'Investissement	16 010,60 €

-POUR LA COMMUNE

Dépenses de Fonctionnement	746 376,98 €
Recettes de fonctionnement	773 339,02 €
Dépenses d'investissement	181 839,48 €
Recettes d'investissement	160 966,29 €

-POUR LE CCAS

Investissement -----	
Dépenses de Fonctionnement	68,00 €
Recettes de Fonctionnement -----	

16. POINT SUR L'ACTIVITE DU MEDECIN A CHATEL-CENSOIR

Suite à la demande du Conseil Municipal, la Docteur MOLDOVEANU est venue rendre compte de sa situation professionnelle aux élus.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEL- CENSOIR

DU 15 AVRIL 2013

Etaient présents : M. BOHAIN, Maire

M. CHARRAULT, M. GUILBERT, Adjoints

Mme BERNARD, M. DROUARD, M DEMANCHE, M. AUCAMUS, M. POLY,

M. JOVET, M. DE LA GRAVIERE, Mme DEBRAND

Absents : M. REVIRON, procuration à M. CHARRAULT ; Mme IENZER,
procuration à M. DROUARD ; Mme BOSTYN, procuration à M. BOHAIN

1. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2013

- BUDGET DE L'EAU

Fonctionnement en équilibre 28 166 ,00 €

Investissement en équilibre 40 334,00 €

- BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Fonctionnement en équilibre 24 826,00 €

Investissement Dépenses 276 484,00 €

Investissement Recettes 313 009,00 €

Excédent d'Investissement 39 057,00 €

- BUDGET DE LA COMMUNE

Fonctionnement en équilibre 1 000 549 ,00 €

Investissement en équilibre 343 574,00 €

- CCAS

Fonctionnement en équilibre 2 523,00 €

Investissement -----

Tous les budgets ont été votés et adoptés à la majorité